

DECRET D/2005 013 /PRG/SGG
Portant nomination de Ministres

Le Président de la République ;

- VU la Loi Fondamentale ;
VU le Décret n° D/2004/081/PRG/SGG du 09 Décembre 2004, portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n° D/2004/010/PRG/SGG du 23 Février 2004, nommant les Membres du Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE

Article 1^{er}. - Les Cadres dont les noms suivent, sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1°) - Ministre des Affaires Etrangères :
Madame SIDIBE née Fatoumata KABA, précédemment Ambassadeur de Guinée au Nigéria en remplacement de Monsieur Mamady CONDE, muté ;
- 2°) - Ministre de la Sécurité :
Monsieur Ousmane CAMARA, précédemment Député à l'Assemblée Nationale en remplacement de Monsieur Moussa SAMPIL mis à la disposition du Ministre de la Justice ;
- 3°) - Ministre des Mines et de la Géologie :
Monsieur Ahmed Tidiane SOUARE, précédemment Inspecteur Général du Ministère de l'Economie et des Finances en remplacement de Monsieur Alpha Mady SOUMAH, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 MARS 2005


Général Lansana CONTE